

SELECTIVE DE LIGUE
Dimanche 17 octobre 2010 - Soustons
AVIS DE COURSE

ORGANISATION

Une sélective de Ligue est organisée le dimanche 17 octobre 2010 par le Club de Voile Soustons-Marensin sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

L'épreuve est classée en catégorie C de publicité.

CLASSES ADMISES

Optimist (benjamins et minimes), Equipe, Laser (standard, radial, 4.7), Europe, Finn, 420, 470, Fireball, Snipe, Yole OK

REGLES APPLICABLES

Les règles de courses à la voile (RCV) 2009-2012,

Les prescriptions de la FFVoile,

Les règles des classes admises,

Le présent avis de course,

Les instructions de courses.

INSCRIPTION

Les inscriptions seront enregistrées au Club de Voile Soustons-Marensin le dimanche 17 octobre de 9h30 à 10h30. Les concurrents devront présenter à l'inscription leur licence validée avec le certificat médical et l'autorisation parentale pour les mineurs, ainsi que leur carte d'autorisation de port de publicité si nécessaire. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF. Pas de frais d'inscription.

HEURE DE MISE À DISPOSITION

Dimanche 11 heures : Courses à suivre

CLASSEMENT

Le nombre maximum de courses sera de 3. Les classements seront établis selon le système de point à minima. Le nombre minimum de courses pour que l'épreuve soit validée est de 2 courses. 3 courses devront être courues pour enlever le plus mauvais résultat.

TYPE DE PARCOURS

Les parcours seront de type "Triangle Olympique"

PENALITES DE REMPLACEMENT

Application de la règle 44.1 - Pénalité de rotation de 720°

RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régate entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régate, aussi bien avant, pendant, qu'après la régate.

ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

DIVERS

Un "vide grenier" sera organisé sur le parking du club, afin que les coureurs qui en ce début de saison changent de support ou de matériel puissent le vendre. Les transactions éventuelles se feront sous la seule responsabilité des vendeurs et acheteurs.

CLUB DE VOILE SOUSTONS-MARENSIN

« Laurens »

40140 SOUSTONS

Tél. : 05.58.41.11.95